

COMMUNE DE SAINT MADEN

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

Nombre de membres : 11

En exercice : 9 -

Présents : 8 (1 pouvoir) - Date de convocation : 31/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire.

ETAIENT PRESENTS : LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire, CHENU François, PEDRON Nathalie, adjoints au Maire, Elodie REHEL, ROBERT Emilie, LECHEVESTRIER Manuel, QUEMERAIS Thomas, QUEMENEUR Hélène

Absent excusé : FAUCON Patrick (pouvoir donné à PEDRON Nathalie)

SECRETAIRE DE SEANCE : Manuel LECHEVESTRIER

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des compte administratif et de gestion 2021 ;
- Vote du budget primitif 2022 ;
- Affectation du résultat 2021 ;
- Vote des taux d'imposition 2022 ;
- Participation prévisionnelle 2022 aux charges du SIRS Guenroc/St Maden ;
- Achat tondeuse en mutualisation avec la commune de Guenroc ;
- Avenant au marché travaux Guillou (travaux couverture école) ;
- Travaux implantation jeux à l'étang ;
- Demandes de subvention (FNACA, comice 2022) ;
- Questions diverses.

Le Maire informe le conseil municipal que Madame FOUERE Izabela, conseillère municipale, a remis sa démission transmise par courrier à la mairie. Monsieur Le Sous-Préfet de Dinan a immédiatement été informé de cette décision.

Approbation des compte administratif et de gestion 2021 (2022-04- 01)

Monsieur CHENU François est désigné président de séance pour l'approbation des comptes administratif 2021.

Après présentation détaillée et vote, à la majorité des votants (2 abstentions), les membres du conseil municipal :

APPROUVENT les comptes administratif et de gestion 2021 tels que suit :

	BP 2021 + DM (€)	Réalisé(€)	Résultat antérieur
<u>Section de fonctionnement</u>			
Dépenses	195 683	145 142.20	
Recettes	180 683	177 179.02	15 000
<u>Résultats</u> : Exercice : 32 037.72 €	Clôture : 47 037.72 €		

Section d'investissement :

Dépenses	214 702	90 658.64	- 3343.57
Recettes	218 045.57	100 545.42	
<u>Résultats</u> : Exercice : 9 886.48 €	Clôture 6 542.91 €		

Vote du budget primitif 2022 (2022-04-02)

Après présentation détaillée et vote, à la majorité des votants : 1 abstention, contre : 1 voix , pour : 7 voix, le conseil municipal :

VOTE le budget primitif tel que suit :

Budget primitif 2022	
<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses	189 500 €
Recettes	189 500 €
<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	238 150 €
Recettes	238 150 €

Affectation du résultat 2021 (2022-04-03)

Le Maire rappelle les résultats 2021 :

Section de fonctionnement :

Exercice : 32 037.72 €

Clôture : 47 037.72 €

Section d'investissement :

Exercice : 9 886.48 €

Clôture : 6 542.91 €.

Il convient à présent d'affecter le résultat de fonctionnement soit 47 037.72 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal à la majorité :

AFFECTE en résultat reporté de fonctionnement (article 002) la somme de 17 000 €, le solde soit 30 037.72 € sera versé à la section d'investissement en « réserves capitalisées » article 1068.

Vote des taux d'imposition 2022 (2022-04-04)

Monsieur le Maire communique à l'assemblée les éléments fiscaux fournis par l'administration en matière des taux d'imposition « ménage » : taxe foncière bâtie et non bâtie pour 2022

Il rappelle les taux applicables en 2022 :

Taxe foncière bâtie..... 38.23 %

Taxe foncière non bâtie..... 54.68 %

et invite l'assemblée à réfléchir sur une éventuelle modification des taux.

Après délibération, à la majorité des votants, le conseil municipal :

VOTE une augmentation de 2 % des taux d'imposition pour 2022 soit :

Taxe foncière propriété bâtie..... 38.99 %

Taxe foncière propriété non bâtie..... 55.77 %.

Participation prévisionnelle 2022 aux charges du SIRS Guenroc/St Maden (2022-04-05)

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité des présents :

VALIDE le montant de la participation prévisionnelle aux charges du SIRS en 2022 soit 40 369.84 €.

Achat tondeuse en mutualisation avec la commune de Guenroc (2022-04-06)

Le Maire informe le conseil municipal du projet d'achat mutualisé d'une tondeuse entre les commune de St Maden et de Guenroc qui se partage (avec les communes de Guitté et de St Jouan de l'Isle) un agent technique du service partagé du CDG 22. La commune de Saint Maden

ferait l'acquisition du bien, celle de Guenroc, suivant des modalités fixées par convention, rembourserait la part lui revenant. Le Maire informe qu'il est en attente de devis.

Après délibération, le conseil municipal :

VALIDE le principe d'achat mutualisé d'une tondeuse entre les communes de St Maden et de Guenroc.

Avenant au marché travaux Guillou (travaux couverture école) (2022-04-07)

Le Maire informe l'assemblée que l'entreprise GUILLOU couverture avec laquelle un marché public de travaux est intervenu en septembre 2021, compte-tenu de la situation actuelle au niveau de l'augmentation des coûts des matériaux, a présenté un devis complémentaire pour les travaux susvisés : montant HT de l'avenant 1 911.60 € qui porterait le marché à 66 262 € HT.

Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

VALIDE l'avenant -soit 1 911.60 € HT- relatif au marché public de travaux conclu entre la commune et l'entreprise GUILLOU Couverture de Caulnes tel que présenté portant le marché public à la somme de 62 262 € HT.

Travaux implantation jeux à l'étang (2022-04-08)

Les membres de la commission chargée de l'opération visant à équiper l'étang de la « Gravelle » d'un espace ludique présentent le résultat de leur travaux :

- Proposition de 2 équipements (fournisseur Quali-Cité Bretagne) : « l'arbre aux nids perchés », structure multiactivités : toboggan, plan escalade, ... pour un montant de 20 745 € HT (pose et fourniture panneau signalétique comprises).

A ce montant, il faudra ajouter les travaux et la fourniture liés à la préparation du terrain, (décapage, plate-forme, ...), leur chiffrage est en cours.

Après délibération, le conseil municipal :

APPROUVE le projet présenté par la commission pour le choix de jeux à installer à l'étang de la « Gravelle » ;

AUTORISE la poursuite des études pour le chiffrage des travaux annexes à prévoir (préparation du terrain).

Le crédit budgétaire d'investissement inscrit au BP est de 32 000 €.

Demandes de subvention (2022-04-09)

Le Maire présente les demandes de subventions parvenues en mairie :

Made in Madroc, FNACA Guitté/Guenroc/Saint Maden, comice agricole (ex canton de Caulnes) pour l'édition 2022.

Après délibération, le conseil municipal :

OCTROIE :

Made in Madroc.....	100 € ,
FNACA.....	75 € (1 abstention)
Comice agricole.....	118 € (2 abstentions)

Saint Maden,
Le 14/04/2022

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

